

mHealthBelgium : du nouveau pour les futures applications mobiles dans la santé

19 février 2024 par V.C



« Depuis son lancement, début 2019, nous avons fait de mHealthBelgium une source fiable pour tout ce qui concerne la santé mobile en Belgique. Nous continuerons dans cet esprit », explique Steven Vandeput, coordinateur de cette plateforme. Plusieurs nouveautés sont annoncées, dont la publication d'informations pratiques sur les projets de soins numériques préparés actuellement par l'Inami.

La collaboration entre l'Inami, beMedTech et Agoria concernant la gestion de cette plateforme, qui regroupe des informations sur les applications mobiles médicales, s'est achevée fin 2023. BeMedTech et Agoria ont décidé d'assurer la continuité de la plateforme. « Les citoyens, les prestataires de soins de santé et les établissements de soins disposeront donc toujours d'informations actualisées sur les applications mobiles fiables », commente Steven Vandeput, coordinateur de la plateforme et conseiller en m-health chez beMedTech. « Il y aura donc toujours un endroit central où les citoyens et les professionnels pourront trouver des informations fiables sur les applications mobiles médicales. Pour que la santé mobile soit un succès, il faut des procédures fluides, mais aussi une communication optimale », souligne Mickaël Daubie, directeur général du service des soins de santé de l'Inami.

Une nouvelle procédure d'évaluation des applications mobiles médicales est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à accélérer l'intégration des applications mobiles médicales dans les trajets de soins sur le terrain. « Il faut encore trop de temps pour que de précieuses applications de m-health

parviennent aux patients et aux prestataires de soins dans notre pays. Nous espérons changer la donne grâce à cette nouvelle procédure flexible », commente Mickaël Daubie.

Par le passé, les entreprises devaient s'adresser à mHealthBelgium pour faire valider une application mobile médicale. Cette demande doit désormais être introduite directement auprès de l'Inami. Rappelons que les associations scientifiques, les hôpitaux ou les associations professionnelles de prestataires de soins peuvent également introduire ces demandes. « De nombreux patients et prestataires de soins souhaitent utiliser des applications de santé mobile dans le cadre d'un trajet de soins : pour améliorer les contacts entre le patient et l'équipe soignante, suivre l'état de santé du patient en continu plutôt qu'à des instants T, collecter des données plus nombreuses et plus pertinentes, etc. Mais chacun veut, bien sûr, choisir la bonne solution dans son cas », explique Steven Vandemput. « C'est précisément là que réside la valeur ajoutée de mHealthBelgium : nous recueillons des informations sur les applications mobiles médicales en Belgique et nous expliquons ce qu'elles permettent de faire ou pas. »

Du changement

La plateforme mHealthBelgium 2.0 fournira désormais des informations sur les applications pour lesquelles une demande de remboursement a été introduite et déclarée recevable par l'Inami : la date de dépôt de la demande et le résultat de l'évaluation par l'Inami (positif et négatif).

Elle proposera également des informations sur l'utilisation et le financement des applications dans les pays voisins et sur les trajets de soins numériques en Belgique.

La nouvelle version de la plateforme va bientôt anticiper les programmes de soins numériques que l'Inami est en train de mettre au point.